



PB/EM – N° 2022/093

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-216901009-20221201-2022\_093-DE

**VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022**

**Publiée sur le site internet de la Commune le : 8 décembre 2022**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24**

**Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29**

**Présidente : Madame Blandine FREYER**

**Secrétaire de séance : Madame Adélia TEOLI**

**Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX – GAREL - BAILLY MOCHET - TEOLI - RANCHIN - MARCHETTI – SANLAVILLE – OUANICH JACQUET - DIGIER – VERILHAC -**

**Membres absents excusés : M. da PASSANO : pouvoir remis à Mme FREYER – M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. SALAZAR : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – Mme ALLARD-BRETON : pouvoir remis à M. MARCHETTI -**

**Objet : Sortie de biens immobiliers de l'inventaire de la Commune – Budget annexe « Centre Culturel Champvillard »**

Dans la continuité du précédent rapport, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à faire procéder à la sortie des biens de l'inventaire qui sont de faible valeur et renouvelables afin de compléter la mise à jour assurée l'an dernier pour les autres immobilisations sur le Budget annexe du Centre Culturel Champvillard.

Il s'agit des immobilisations suivantes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

**COMPTE 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »**

Pour les immobilisations antérieures à l'année 2015, toutes sont proposées en sortie d'inventaire, celles-ci ont été amorties.

Pour les années 2016 à 2019, les immobilisations de faible valeur suivantes sont proposées en sortie d'inventaire : n° 6207 et 6302.

A partir de 2023, il est proposé de procéder aux sorties des biens de faible valeur, soit 500 € HT qui auront été amortis au cours de l'année N – 1 et ainsi de suite chaque année pour assurer un minimum de mise à jour annuelle.

**COMPTE 2184 « Mobilier »**

Pour les immobilisations antérieures à l'année 2012, toutes sont proposées en sortie d'inventaire, toutes étant amorties.

A partir de 2023, il est proposé de procéder aux sorties des biens de faible valeur, soit 500 € HT qui auront été amortis au cours de l'année N – 1 et ainsi de suite chaque année pour assurer un minimum de mise à jour annuelle.

**COMPTE 2188 « Autres immobilisations »**

Pour les immobilisations antérieures à l'année 2012, toutes sont proposées en sortie d'inventaire, toutes étant amorties.

De 2012 à 2021, sont proposées en sortie d'inventaire les immobilisations inférieures à 500 € TTC et donc amorties, soit les n° 6116 et n° 6307.

A partir de 2023, il est proposé de procéder aux sorties des biens de faible valeur, soit 500 € TTC qui auront été amortis au cours de l'année N – 1 et ainsi de suite chaque année pour assurer un minimum de mise à jour annuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL****SUR PROPOSITION DU MAIRE****APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, AMENAGEMENT DURABLE URBAIN, ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE****APRES EN AVOIR DELIBERE****PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

**AUTORISE** la sortie de l'inventaire des biens amortis et désignés ci-dessus.

**DIT** qu'il sera procédé à la mise à jour de l'état de l'actif du Budget annexe « Centre Culturel Champvillard » de la Commune.